Tous les incidents ne sont pas des incendies

Crises et incidents, deux modalités du conflit diplomatique latent

Existe-t-il une magie de la diplomatie, qui suffirait à résoudre ces « conflits latents » que sont les incidents et crises diplomatiques ?

Il faut poser deux questions, celle de leurs enjeux et celle de leur résolution. Pourquoi le conflit éclate-t-il, et comment se résout-il ?

Certains conflits éclatent entre des Etats n'ayant en apparence aucune raison de se quereller, soit parce qu'ils sont géographiquement éloignés, soit parce qu'ils sont présumés amis ou alliés. Entre alliés, les conflits éclatent soit à propos des flux qui traversent leurs frontières quand ils sont voisins, soit à propos du traitement de cas individuels, du sort qu'un Etat réserve au ressortissant d'un autre Etat.

Entre le simple désaccord et le conflit ouvert, quand la pression matérielle n'est pas encore nécessaire et que la discussion n'est déjà plus suffisante, quel est le secret de la résolution de ces conflits ?

Par analogie économique, on est tenté de supposer que les parties résolvent leur différend en procédant à un échange de concessions équivalentes, et que les prix à payer par l'une ou par l'autre sont sujets aux mêmes phénomènes de spéculation que sur les marchés.

Pour appliquer cette méthode et répondre à ces questions, étudions dans un premier temps l'incident diplomatique, qui entacha les relations entre la France et le Mexique et qui fut causé par la détention dans ce pays de la Française Florence Cassez entre 2005 et 2013.

La comparaison avec d'autres affaires semblables montre le caractère exemplaire et original de cet incident, qui pourrait à la rigueur être rapproché de l'affaire Jonathan Pollard, responsable d'une longue brouille entre Israël et les Etats-Unis d'Amérique, ou du cas de Serge Atlaoui, ce Français condamné à mort en Indonésie pour trafic de drogue.

A la différence d'autres cas comparables, l'affaire Florence Cassez n'a pas été dénouée par un échange.

Ni l'annulation de fait, en 2011, de « l'année du Mexique en France » ni la mise en sommeil de la coopération économique n'auront réussi à faire sortir l'intéressée de prison, parce que les décisions qui en furent à l'origine étaient des actes unilatéraux, des faits accomplis qui fermaient la porte à la négociation en épuisant d'emblée le « grain à moudre ».

Dans d'autres cas similaires, comme celui du journaliste français Loup Bureau, détenu en Turquie durant l'été 2017, des libérations interviennent à la suite de transactions qui, pour rester mystérieuses parce que confidentielles, n'en demeurent pas moins probables. D'une manière générale, les transactions portent sur des concession politique ou des flux humains, soit que la liberté des uns soit payée par la liberté des autres, soit au contraire, qu'une livraison paie une libération.

Pour que l'échange fonctionne, il faut, comme sur le marché économique, que les deux parties soient d'accord sur le principe de l'échange.

Comme sur le marché économique, le prix dépend du rapport entre l'offre et la demande, qui est un rapport de force établi entre les deux parties à l'échange. La première puissance du monde fut ainsi en mesure d'imposer à son petit allié un prix exorbitant, qui fût devenu infini, si l'espion Pollard n'avait pas été finalement libéré, au bout de 28 ans. C'est que, dans son cas, aucune des formes d'échange qui avaient été envisagées n'avaient abouti.

Il semblerait paradoxalement que l'échange fonctionne plus facilement entre des Etats hostiles les uns envers les autres qu'entre des Etats « amis », parce que, dans le premier cas, le sort des individus étant instrumentalisé, les transactions peuvent être préméditées et se conjuguer au futur.

Enfin, tout échange singulier a besoin d'être formalisé par des mots, doit être préparé par des discussions et signé lors d'une rencontre entre deux individus au moins, qui représentent les parties à ce contrat.

La libération de Florence Cassez le 23 janvier 2013, n'est pas le résultat d'un échange, mais on la doit en premier lieu, au jeu de mécanismes institutionnels internes au fonctionnement de l'Etat mexicain, plus précisément, à un double renouvellement du personnel au niveau du pouvoir exécutif, puis du pouvoir judiciaire. Elle est intervenue en dépit d'une opinion publique mexicaine largement défavorable. Un caractère commun aux incidents diplomatiques mettant en jeu le sort de ressortissants individuels est que le pouvoir judiciaire est le premier compétent pour les régler. La pertinence de l'usage des leviers diplomatiques varie d'un pays à l'autre, selon que la Justice est plus ou moins dépendante du pouvoir exécutif. Il n'y a pas de diplomatie « en soi ».

Mais en second lieu, cette libération pourrait devoir beaucoup à l'influence de cette catégorie de parole diplomatique qui échappe à la publicité, qui reste confinée dans l'espace entre deux interlocuteurs, là où elle peut exercer son influence en toute liberté, tandis que, en revanche, la parole diplomatique publique, en raison de la polarisation nationaliste des opinions, conduit davantage à la cristallisation des positions qu'à la résolution des incidents.

Il faudrait enfin ajouter que, lorsqu'il n'y a plus de « grain à moudre » mais encore des opinions publiques à satisfaire, la parole publique tourne à la représentation théâtrale, dans laquelle les acteurs, dans un festival de représentations au second degré, feignent chacun de croire ce que l'autre feint d'ignorer, comme le montre par exemple la mise en scène des « réparations » israéliennes et des réactions états-uniennes dans l'affaire Jonathan Pollard.